

« Le ménage des moineaux francs n'est pas toujours exempt de nuages. Madame est d'humeur exigeante, et houspille fréquemment Monsieur. Mais ces querelles durent peu, et malheur en tout cas à l'officieux voisin qui s'avise de s'interposer entre les parties belligérantes pour mettre le holà ! car nos deux époux se raccommodent aussitôt, et profitent de la circonstance pour tomber à grands coups de bec sur l'intrus, et pour lui apprendre à se mêler de ce qui le regarde. Ainsi procédèrent les époux Sganarelle. »

TOUSSENET.

BATTU (Pierre), violoniste et compositeur, né à Paris en 1799. Admis dans les classes préparatoires du Conservatoire de Paris, il devint élève de Rodolphe Kreutzer, et obtint le premier prix de violon au concours de 1822. De tous les élèves du célèbre professeur, c'est lui qui calcule le moins servilement le style de son maître. M. Battu, qui s'est produit toujours avec succès dans les concerts, fut attaché, comme violon, au théâtre de l'Opéra; il a été nommé, en 1846, deuxième chef d'orchestre de ce théâtre. On a de lui deux concertos pour violons, trois duos concertants pour deux violons, un thème varié pour le violon, et des romances avec accompagnement de piano.

BATTU (Léon), auteur dramatique français, né à Paris en 1827, mort dans la même ville en 1857, fils du précédent. Après avoir obtenu des succès faciles dans la petite presse parisienne, grâce à de légères esquisses, où l'humour et l'esprit se mariaient à souhait, il ambitionna les triomphes du théâtre, où il fut souvent heureux. Voici la liste des ouvrages dramatiques de ce jeune et regrettable écrivain : les *Extrêmes se touchent*, comédie-vaudeville en un acte, avec Adrien Decourcelle (Variétés, 27 janvier 1848); les *Deux font la paire*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Variétés, 25 octobre 1848); les *Suites d'un feu d'artifice*, vaudeville en un acte, avec Clairville et Arthur de Beauplan (Variétés, 14 novembre 1848); *Jobin et Nette*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Vaudeville, 1849); *Nisus et Euryale*, comédie-vaudeville en un acte, musique de Narceot (Variétés, 1850); *Madame Diogène*, vaudeville en un acte (Variétés, 1850); les *Quatre coins*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 7 novembre 1852); *L'honneur de la maison*, drame en cinq actes et en prose, avec Maurice Desvignes (Porte-Saint-Martin, 6 juillet 1853), succès prolongé, dû à la moralité de l'ouvrage et à son mérite littéraire; *Pépito*, opéra-comique en un acte, avec Jules Moineaux, musique de Jacques Offenbach (Variétés, 3 septembre 1853); les *Cheveux de ma femme*, vaudeville en un acte, avec Labiche (Variétés, 19 janvier 1855); *Jacqueline*, opéra-comique en un acte, avec Scribe et Edouard Fournier, musique du comte d'Osmond et de M. Jules Costé (Opéra-Comique, 8 juin 1855); cet ouvrage, joué au Théâtre-Italien, le 15 mai 1855, au profit de la Société des secours à domicile, fut représenté par ordre à l'Opéra-Comique, où il obtint deux représentations; un *Verre de champagne*, comédie en un acte, avec Adrien Decourcelle (1855); *Lucie Didier*, pièce en trois actes et en prose, avec M. Jaine fils (Vaudeville, 12 janvier 1856) : cette pièce contenait tous les éléments de succès que peut exiger un public plus blasé que délicat, et si elle n'a pas obtenu la vogue des *Filles de marbre*, des *Faux Bonshommes*, etc., on ne peut en accuser que le caprice des spectateurs; *L'anneau d'argent*, opéra-comique en un acte, avec Jules Barbier, musique de Louis Deffès (Opéra-Comique, 5 juillet 1855); *Etodie ou le Forfait nocturne*, quiproquo en un acte, avec Hector Crémieux, musique de M. Amat (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); les *Pantins de Viollette*, opéra-comique en un acte, musique d'Adolphe Adam (un petit chef-d'œuvre de grâce et de fine raillerie musicale, dernier éclat de rire du compositeur charmant auquel on doit le *Chalet* et le *Postillon de Lonjumeau*); *L'impressario*, opéra-comique en un acte, avec Ludovic Halévy, musique de Mozart (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); le *Docteur Miracle*, opérette en un acte, avec Ludovic Halévy, musique de M. Lecoq (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); le *Cousin de Marivaux*, opéra-comique en deux actes, avec Ludovic Halévy, musique de Victor Massé (théâtre de Bade, août 1857). Léon Battu voulut voir jouer sa dernière pièce, et, malade, épuisé, se traînant à peine, il se mit en route et arriva à Bade, où il dut se mettre au lit. Il eut néanmoins encore la force d'assister à la première représentation et de revenir à Paris, où il mourut quelques mois après.

BATTU (Marie), cantatrice française, sœur du précédent, née à Paris, reçut de M. Duprez ses premières leçons de chant. Un an plus tard, elle paraissait, à deux reprises successives, à la Société des concerts, et faisait entendre le finale de *Moïse*, une scène d'*Oberon* et un morceau des *Noëes de Figaro*. Après une saison passée au théâtre de Bade, elle fut, lors de son retour à Paris, attachée au Théâtre-Italien. Ses débuts sur cette scène eurent lieu le 12 janvier 1860, dans la *Somnambula*, avec un succès qui prit tout le caractère d'une ovation, et qui fit dire que la jeune cantatrice allait recueillir la succession de Mme Persiani. Lucia, qui continua ses débuts, offrit un résultat moins heureux; mais *Rigoletto* lui fit

retrouver aussitôt sa vogue première. L'enthousiasme excité par l'apparition de Mme Marie Battu sur une scène illustrée par tant d'admirables talents, fut tempéré, toutefois, par l'opinion de certains critiques qui, résistants à l'entraînement général, n'hésitèrent pas à déclarer que les moyens, sous certains points de vue si remarquables, de la nouvelle étoile, ne leur paraissaient pas de nature à convenir au répertoire de la salle Ventadour. Mme Marie Battu manquait, en effet, de cette chaleur qu'il faut apporter dans l'interprétation des opéras de Rossini, de Bellini, de Donizetti et de Verdi, où éclate toute la fougue du génie italien. Son chant, d'un charme infini, manquait de passion. C'est encore le reproche qu'on lui fait aujourd'hui. Cinq jours après la première apparition de Mme Battu à la salle Ventadour, le directeur de Covent-Garden, à Londres, lui fit offrir un engagement de trois années; mais c'est seulement en 1862 qu'elle s'est produite chez nos voisins, à qui elle a donné, depuis lors, toutes ses saisons d'été. En octobre 1863, l'Opéra-Italien de Paris ayant changé de direction, Mme Battu, qui se trouvait libre, signa un engagement avec l'Académie de musique. Elle avait paru aux Italiens dans la *Somnambula*, Lucia, *Rigoletto*, *Il Matrimonio segreto*, *Marta*, *Don Giovanni*, *Nozze di Figaro*, *Don Pasquale*, *Anna Bolena*, *Un Ballo in maschera*, *Il Furioso*, *Così fan tutte*, rôles qu'elle avait également interprétés à Londres, en y joignant *Robert le Diable*, les *Huguenots*, la *Muette de Portici*. Mme Battu débuta à notre Grand-Opéra, le 28 décembre 1863, par le rôle créé par Mme Damoreau dans *Moïse*, rôle qu'elle joua sans interruption jusqu'au mois d'avril 1864, époque à laquelle un précédent engagement la rappelait à Covent-Garden. Au mois d'août de la même année, elle est allée inaugurer le Théâtre-Italien à Bade par *Rigoletto*, *Un Ballo in maschera*, Lucia, *I Puritani*, *Don Pasquale*, la *Gazza Ladra*. A son retour à Paris, elle reparut, le 7 novembre 1864, dans *Moïse* et, plus tard, dans la *Muette de Portici* (Elvire). Elle a créé, en avril 1865, le rôle, assez pâle et assez froid, d'Inès dans la fameuse *Africaine*, de Meyerbeer. Mme Marie Battu a peu de voix; ses sons, même dans les registres intermédiaires, sont généralement faibles, et disparaissent à demi dans les ensembles. Son organe veut être ménagé; mais, pour être délicat et faible, il n'en est pas moins d'une admirable pureté. Elle vocalise avec beaucoup de goût, mais le sentiment lui fait défaut. Dans la *Muette*, comme expression et comme style, elle est restée à une si grande distance de Mme Caroline Duprez, qu'on s'est demandé si réellement les deux Elvire étaient sorties de la même école. Dans la *Africaine*, sa méthode correcte l'a sauvée; elle y a montré ce qu'elle tient de son maître. Les passages où cette cantatrice réussit le mieux sont, d'ailleurs, ceux qui ne demandent qu'une exécution mécanique; une sorte de perfection d'instrument; il rend faiblement ceux où la passion déborde, et c'est pour cette raison qu'elle a sagement fait d'abandonner le Théâtre-Italien, où, le premier moment d'engouement passé, elle aurait peu à peu fini par prendre dans l'opinion publique un rang peu flatteur sans doute pour son amour-propre d'artiste; car elle est douée, en définitive, de qualités vraies et solides, sinon de celles qu'exige le génie italien.

BATTUDE. V. BASTUDE.

BATTUE s. f. (ba-tu — rad. *battre*). Chass. Allées et venues faites en troupe, dans le but de lever le gibier ou les bêtes fauves : *Le samedi 30, le Dauphin et le duc de Berri allèrent avec M. le Duc faire des BATTUES*. (St-Sim.) Dans les cantons conservés pour le plaisir de la chasse, on tue quelquefois quatre ou cinq cents lièvres dans une seule BATTUE. (Buff.) Les BATTUES pour la destruction des loups, et la manière d'y procéder sont indiquées par l'ordonnance du 20 août 1814. (Baudrillard.) Les sauvages s'atrouppent pour la BATTUE et la poursuite du gibier. (E. Pelletan.)

— Faire la battue ou battre à route, Frapper les buissons avec un bâton ou une housine, pour en faire sortir le gibier.

— Par anal. Recherches faites dans le but de découvrir ou déloger des ennemis ou des malfaiteurs : *Les tirailleurs firent une battue dans le bois. Les gendarmes ont fait une battue sans résultat. On assomma, comme des bêtes fauves, tout ce qui se trouva dans la battue du pacha; les brigands périrent, il est vrai, mais avec trois cents paysans grecs qui n'étaient pour rien dans l'affaire*. (Chateaub.) *Je prends goût à la tuerie; c'est comme qui dirait une battue à l'homme*. (Alex. Dum.)

— Pêch. Creux fait dans la vase par le poisson, qui s'y enfonce pendant l'hiver.

— Techn. Préparation des cocons dans les bassines, pour dégorger les bouts de la soie. « Quantité de cocons que l'on soumet ensemble à l'opération du battage.

— Manég. Bruit du pas du cheval.

— Encycl. Chass. Les battues ont toujours été regardées comme le meilleur moyen de détruire les animaux nuisibles. Les anciennes ordonnances prescrivaient d'en faire de temps à autre dans les forêts dépendant du domaine de la couronne, et même dans la campagne. Un arrêté du Directeur, en date du 13 pluviôse an V (7 février 1797), a de nouveau prescrit cette mesure. Il ordonne de faire, tous les

trois mois et plus souvent, s'il est nécessaire, des chasses et battues générales ou particulières aux loups, aux renards, aux blaireaux et autres animaux nuisibles. Si, depuis l'an V, cette disposition de la loi eût été exécutée, il est probable que la race des loups et celle des renards auraient entièrement disparu du sol de la France. De nouvelles prescriptions sur les battues ont été édictées par une ordonnance du 20 août 1814, une instruction ministérielle du 9 juillet 1818, une instruction de l'administration forestière du 23 mars 1821, et, enfin, par la loi du 3 mai 1841 sur la police de la chasse.

Les loups, et autres animaux nuisibles, ne sont pas excessivement nombreux pendant les années communes; cependant, il y a des époques où, sans que l'on sache comment, ces animaux se portent tout à coup en masse vers une partie du territoire : il faut bien alors avoir recours aux battues, et ce sont les lois et règlements cités plus haut qui régissent la matière.

Les battues sont ordonnées par le préfet, sur la demande des agents forestiers, ou sur celle de l'autorité municipale. Les maires et officiers municipaux sont tenus d'y assister. La liste des habitants de la commune qui doivent y prendre part, soit comme rabatteurs, soit comme tireurs, doit être fixée par le maire. Si la battue doit s'étendre sur le territoire de plusieurs communes, les maires doivent se concerter pour choisir la personne à laquelle sera donnée la direction générale.

On fixe de même le contingent de tireurs et de rabatteurs que doit fournir chaque commune. Du reste, aux termes de l'article 11 de la loi de 1841, sur la police de la chasse, les arrêtés préfectoraux sont souverains en matière de destruction d'animaux nuisibles.

Quand le lieu de la convocation a été fixé, les tireurs et les rabatteurs doivent s'y rendre à l'heure indiquée. Avant de commencer la battue, le maire fait l'appel des habitants mis en réquisition; l'opération terminée, il doit encore procéder au réappel, afin de s'assurer que personne ne s'est retiré avant l'heure marquée pour le départ. Il dresse ensuite procès-verbal, et transmet la liste des absents au procureur impérial, chargé de les poursuivre en police correctionnelle. Un arrêt du conseil du 25 janvier 1797 prononçait une amende de 10 fr. contre chaque contrevenant; mais cette pénalité a été modifiée par l'article 11 de la loi de 1841, et ceux qui enfreignent les arrêtés des préfets sur la police des battues sont aujourd'hui passibles d'une amende de 16 à 100 francs. Cette peine ne s'applique pas seulement à ceux qui négligent de se rendre à la convocation, mais à quiconque enfreint une des défenses de l'arrêté.

On distingue généralement quatre sortes de battues : la battue sous bois, la battue en plaine, la battue au chaudron et la battue au cordeau. Nous trouvons, à ce sujet, dans le *Dictionnaire universel de la vie pratique*, de M. Bézé, des détails que nous allons résumer.

— De la battue sous bois. La battue sous bois est la plus ordinaire; on la pratique soit pour détruire les animaux nuisibles, soit pour atteindre quelque belle pièce de gros gibier. Dès la veille, ou de grand matin, celui qui dirige la chasse doit aller reconnaître le terrain. Il plante des numéros d'ordre sur toute la ligne où se placeront les tireurs, en ayant soin de les poster toujours au-dessous du vent, et en tenant compte de la nature du gibier que l'on chasse : les bêtes douces suivent de préférence, dans leur fuite, les coulées, les sentiers tout tracés; les animaux nuisibles, au contraire, loups, renards, et bêtes puantes en général, se plaisent à traverser les endroits les plus fourrés. Il faut aussi apporter beaucoup de soin dans la disposition des rabatteurs ou traqueurs; ils doivent se rendre au lieu qui leur est désigné, en observant le plus grand silence, car le moindre bruit suffirait pour faire partir le gibier. Ils doivent être munis de deux bâtons : l'un qu'ils ne quittent pas, et dont ils se servent pour frapper sur les buissons, l'autre qu'ils jettent au-devant des animaux lorsqu'ils en voient venir sur eux.

Lorsqu'il faut détruire des bêtes dangereuses, quelque louve furieuse, des bêtes de compagnie, ou bien des ragots qui peuvent charger les traqueurs, il est bon de faire marcher devant eux quelques hommes armés de fusils. On peut aussi conduire quelques chiens en laisse pour les lancer à la poursuite des animaux blessés; mais on ne doit jamais les lâcher dans l'enceinte; leurs aboiements accélèrent la fuite du gibier, et le déterminent à forcer la ligne des rabatteurs.

Quelquefois, les animaux délogés cherchent à s'échapper, soit à droite, soit à gauche. Il est bon de placer sur les ailes de la battue des hommes qu'en terme de chasse on appelle *défenses*.

Dès que tout le monde est à sa place, le chef de la battue donne le signal par un coup de feu ou par un coup de sifflet. Aussitôt, les rabatteurs se mettent en route, en poussant de grands cris et en frappant sur les buissons. Ils doivent percer les halliers, et conserver entre eux toujours la même distance, de peur de laisser de trop grands espaces vides, par lesquels le gibier s'échapperait.

— Des battues en plaine. Elles ont l'inconvénient de détruire tout le gibier d'un canton, et, pour cette raison, elles sont d'un usage

assez rare. Elles ne diffèrent guère des battues sous bois que par la nature du terrain.

Les chasseurs se placent au-dessous du vent en se cachant dans des fossés, derrière un tertre ou un buisson. Les traqueurs, placés sur une longue ligne et à une grande distance, poussent devant eux tout le gibier de la plaine, et le ramènent au point où sont placés les tireurs.

— Battue au chaudron. On entoure une grande plaine d'un cordon de tireurs, qui tous, à un signal donné, partent en se dirigeant vers un centre commun. Cette espèce de chasse est très-usitée en Allemagne.

— Battue au cordeau. Elle se fait au moyen de longues cordes, auxquelles sont attachées, d'espace en espace, de petites cordelles garnies de grelots ou simplement de morceaux de papier. Les hommes qui tiennent ces cordes par les extrémités traversent le champ où se trouve le gibier, qui, effrayé par le bruit que font les grelots ou les morceaux de papier, se met à fuir lentement, et se trouve bientôt réuni en grand nombre à la portée des tireurs.

Nous empruntons à M. Lavallée les observations suivantes, qui sont applicables à toutes les battues : « Quand une battue, dit-il, est bien dirigée, le résultat est presque toujours fructueux. Malheureusement, dans ces réunions nombreuses, chacun veut presque toujours faire à sa tête; chaque tireur, ne songeant qu'à lui-même et ambitionnant de se signaler, quitte la place qu'on lui a donnée, et en prend une meilleure; il laisse ainsi un vide sur la ligne, et c'est par là que le gibier se sauve. Les rabatteurs, peu soucieux de traverser les ronciers, s'écartent de la direction qui leur est donnée, et les animaux qu'on voulait atteindre peuvent tranquillement faire retraite.... Quelques chasseurs arrivent au rendez-vous, les cheveux bien frisés, et répandent autour d'eux une douce odeur d'ambre et de benjoin. Les vêtements des autres exhalent le parfum de la verveine ou de l'eau de rose, en sorte que les animaux nuisibles les éventent à deux lieues de distance. Ces beaux messieurs se plaignent de n'avoir pas de chance en battue; jamais rien ne vient de leur côté; à qui la faute? Le directeur d'une battue qui connaît son métier doit placer les tireurs parfumés aux deux extrémités de la ligne, ils serviront de défense, et feront passer le gibier au centre. »

Indépendamment des battues générales, faites dans l'intérêt de tous, chaque propriétaire dont la récolte est menacée peut en faire de particulières sur son propre domaine. Lorsque la chasse est ouverte, et qu'il est muni d'un permis, il n'a pas besoin d'autorisation. Si la chasse est fermée, au contraire, il doit s'adresser à l'autorité municipale, qui transmet la demande au préfet. Ce fonctionnaire peut accorder ou refuser l'autorisation. S'il l'accorde, le propriétaire est libre d'exécuter la battue, mais les frais qui en résultent sont à sa charge; les habitants ne peuvent pas être mis en réquisition.

BATTUECÁS (Las), vallée d'Espagne, dans la province d'Extremadure, intendance et à 60 kil. S.-O. de Salamanque, entourée de montagnes escarpées, et complètement inconnue, dit-on, pendant plusieurs siècles. Le soleil, dans les plus longs jours, ne s'y montre que pendant quatre heures. C'est là que Mme de Genlis a placé la scène d'un roman publié en 1816. C'est une histoire des plus romanesques, semée d'une foule de réflexions, de monologues et de conversations, qui laissent assez peu de place aux événements. Ce roman est peut-être, avec *Mademoiselle de Clermont*, un des mieux écrits de l'auteur; mais il faut dire que c'est un de ceux où perçait le plus sa main continue de pédanterie et d'affectation pédagogique.

BATTURE s. f. (ba-tu-re — rad. *battre*). Techn. Dorure au miel, à la colle et au vinaigre. « Opération du relieur, consistant à battre les feuilles d'un volume avec un marteau d'une forme particulière, sur un bloc de pierre ou de fonte, afin de les aplanir ou d'en diminuer l'épaisseur : *On ne soumet à la batture ni les gravures, ni les cartes, ni les plans*.

— Mar. Ecueil à peu près plat, formé de roches ou de coraux, sur lequel il est rare que la mer brise. « Eau peu profonde, en général.

BATTURE s. f. (ba-tu-re). Mot employé dans le Boulonnais pour désigner un phlegmon circonscrit : *Je me suis blessé la paume de la main avec un clou rouillé; j'en ai une batture*.

BATTUS, personnage mythologique. C'était un berger qui gardait les troupeaux de Nélée, aux environs de Pylos, dans le Péloponèse. Ayant été témoin d'un vol de bœufs commis par Mercure au préjudice d'Apollon, il promit de garder le secret, à la condition qu'il recevrait une belle vache. Mercure se retira; mais, peu confiant dans la promesse du berger, il revint bientôt, sous la forme d'un paysan, et offrit à Battus un bouf et une vache, s'il lui indiquait où se trouvait le troupeau volé. Tenté par l'appât du gain, le berger révéla tout ce qu'il savait, et, pour le châtier de sa mauvaise foi, le dieu voulut le changea en pierre de touche, laquelle sert à éprouver la nature et la pureté des métaux. Sabatier, qui a con-